

COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Communautaire du 14 septembre 2006 à Han-devant-Pierrepont

Ordre du Jour :

- **Compétence voirie :**
 1. Programmation des travaux en 2007
 2. Achat de lots de signalisation
 3. Fourniture d'enrobés à froid pour le colmatage des nids de poules
 4. Emplois partiels aux enrobés sur la voirie communautaire
 5. Approvisionnement en sel
- **Compétence Petite Enfance :** projet de relais assistantes maternelles à Pierrepont
- **Compétence accueil périscolaire :**
 1. Convention de mise à disposition avec la commune de Baslieux
 2. Convention avec le SIS Paul Fort
 3. Modification des tarifs de l'accueil périscolaire de Viviers-sur-Chiers et de Tellancourt
- **Compétence assainissement :** modification des statuts du syndicat des eaux et assainissement des Cités de Doncourt
- **Convention de développement local part départementale :** dossier de transformation de grange en logements
- **Déchets verts :** point sur la situation
- **Questions diverses**

.....

Etaient présents :

M. Jean COLLIGNON (Baslieux), Mme Nadine NAVEL (Bazailles), Mme Murielle REINSON (Bazailles), M. Christian CAMPIDELLI (Beuveille), M. Christian SAUVAGE (Doncourt-lès-Longuyon), M. Jean Pierre TIBERI (Doncourt-lès-Longuyon), Mme Marie-Thérèse THIRY (Frenois-la-Montagne), M. Pierre JACQUES (Han-devant-Pierrepont), M. Christian PETRI (Han-devant-Pierrepont), M. Jacques HENSGEN (Montigny-sur-Chiers), M. Camille BAUDRY (Montigny-sur-Chiers), Mme Claudine DROUET (Pierrepont), M. Pierre KUGENER (Pierrepont), M. Joseph MAITA (Pierrepont), M. François BIENTZ (Pierrepont), M. Bernard BRUNETTE (Saint-Pancré), M. Yves COCHETEL (Saint-Pancré), M. Gérard LAMBINET (Saint-Supplet), M. Rémi JENESSON (Saint-Supplet), M. Laurent VERRON (Ville-Houdlémont), M1 Pierre LESIEUR (Ville-Houdlémont), M Jean François GOETZ (Ville-Houdlémont), M. Jean Luc PIERSON (Villers la Chèvre), M. André BERGUET (Villers-la-Chèvre), M. Jean Paul HARDOUIN (Villers-la-Chèvre), M. Claude LAURENT (Viviers-sur-Chiers), M. José JACQUES (Viviers-sur-Chiers), Mme Chantal DIDIER (Viviers sur Chiers).

- **Compétence voirie :**

1/ Programmation des travaux 2007

Suite à une visite de terrain, la DDE de Longuyon a chiffré un programme de travaux pour l'année 2007 sur lequel les conseillers communautaires sont invités à se prononcer.

Après délibération le conseil communautaire accepte les travaux de réfection de la voirie communautaire tels qu'ils ont été proposés par la DDE et par les Maires, pour un montant de 245 845,50 €HT.

Il s'agira de prévoir les crédits nécessaires au budget 2007 de la CC2R. Par ailleurs, pour faciliter le financement de cette opération, une aide financière au titre du FDI (Fonds de Développement Intercommunal) sera sollicitée auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle. Si celui-ci accorde la totalité de l'enveloppe demandée, les travaux prévus en priorité n°2 (2008) seront déplacés en priorité n°1 (2007).

Ainsi, les communes concernées par la première tranche de travaux sont : Han-devant-Pierrepont, Saint-Pancré, Tellancourt, Viviers-sur-Chiers, Pierrepont et Fresnois-la-Montagne.

Adopté à l'unanimité.

2/ Achat de lots de signalisation

Afin d'améliorer la sécurité sur la voirie communautaire, la commission « Voirie » avait suggéré, lors de la visite du réseau, la mise en œuvre d'un programme de signalisation.

Après délibération, le conseil communautaire accepte la mise à niveau de la signalisation communautaire pour un montant de 23 704,56 €HT et s'engage à en assurer l'entretien et le nettoyage régulier.

Le Président invite les communes à faire connaître leurs besoins. Afin de faciliter l'achat de ces panneaux, une subvention au titre du FDI sera sollicitée auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.

Adopté à l'unanimité.

3/ Fourniture d'enrobés à froid pour le colmatage des nids de poules

Le Président invite les Maires à faire connaître à la Communauté de Communes des Deux Rivières leurs besoins en enrobés en seau afin de lancer, si nécessaire, une consultation avant l'hiver.

Après concertation, aucune commune n'émet le besoin d'effectuer une commande supplémentaire.

4/ Emplois partiels aux enrôlés sur la voirie communautaire

Le conseil communautaire autorise le Président à lancer une consultation pour retenir un prestataire de services selon le cahier des charges proposé par la DDE. Il s'agira d'un marché à bons de commandes d'une durée annuelle et renouvelable sur une durée maximale de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

5/ Approvisionnement en sel

Le Président invite les Maires à faire connaître à la Communauté de Communes des Deux Rivières s'ils souhaitent lancer une consultation auprès d'un prestataire de services pour la fourniture et éventuellement l'épandage de sel durant l'hiver 2006-2007.

Après concertation, les communes acceptent que la CC2R effectue une commande groupée de sel. Concernant l'épandage, le conseil communautaire signale qu'un même prestataire ne peut avoir la charge de l'ensemble du réseau des 14 communes. Aussi, il est demandé aux seules communes qui n'ont pas de prestataire à l'heure actuelle de recenser les itinéraires à saler.

Le Président précise que les communes resteront, quoi qu'il en soit, les maîtres d'ouvrage.

Adopté à l'unanimité.

- **Compétence Petite Enfance : projet de relais assistantes maternelles à Pierrepont :**

Par courrier du 6 juin 2006, la CAF de Meurthe-et-Moselle informait la Communauté de Communes des Deux Rivières qu'elle disposait d'une enveloppe importante pour la création d'un Relais Assistantes Maternelles. C'est la raison pour laquelle il a été envisagé d'aménager l'étage de la crèche de Pierrepont.

Discutée en réunion de Bureau, la question a été retirée de l'ordre du jour en raison de son coût jugé trop élevé (estimé à 311 563.74 €HT par le cabinet d'Architecture André Filliatre) à cause des contraintes liées à l'accessibilité de l'étage.

Le conseil communautaire souligne qu'à l'heure actuelle, la priorité serait la création d'une nouvelle crèche sur le Nord de la CC2R. Il ajoute qu'il serait judicieux d'envisager l'aménagement d'une des écoles récemment fermées, à savoir à Fresnois-la-Montagne ou à Villers-la-Chèvre. L'idée sera approfondie.

- **Compétence accueil périscolaire :**

1/ Convention de mise à disposition avec la commune de Baslieux

Le Président rappelle au conseil communautaire que la commune de Baslieux a mis en place, depuis le 1^{er} septembre 2006, un service d'accueil périscolaire. La compétence « petite

enfance » étant dévolue à la Communauté de Communes des Deux Rivières pour les 0-6 ans, il est nécessaire de signer avec cette commune une convention afin de définir les relations entre la commune de Baslieux et la CC2R.

Après délibération, le conseil communautaire accepte de proposer à Baslieux une convention qui définira les conditions de fonctionnement de l'accueil périscolaire des enfants de 0 à 6 ans. Le transfert du personnel employé pour ce service figurera dans cette convention et s'effectuera selon les mêmes modalités que dans les autres groupes scolaires du territoire.

Adopté à l'unanimité.

2/ Convention avec le SIS Paul Fort

Suite à la fermeture des classes de Villers-la-Chèvre et Montigny-sur-Chiers, les enfants de ces deux communes sont scolarisés au groupe scolaire de Cons la Grandville.

Le Président indique qu'une convention a été négociée entre la Communauté de Communes des Deux Rivières et le SIS Paul Fort auquel notre structure est adhérente dans le cadre de sa compétence « Petite enfance ». Cette dernière permettra de préciser les rapports entre les deux structures et de mettre en œuvre l'accueil périscolaire des 0-6 ans.

Après délibération, le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention à intervenir entre la CC2R et le SIS Paul Fort.

Adopté à l'unanimité.

3/ Modification des tarifs de l'accueil périscolaire de Viviers-sur-Chiers et de Tellancourt

Les conseils municipaux de Viviers sur Chiers et de Tellancourt, par délibérations respectives du 31 août et du 1^{er} septembre 2006, ont décidé de revaloriser les tarifs de leur accueil périscolaire selon le tableau suivant :

	Matin	Midi	Soir
Viviers sur Chiers	1 heure : 2.60€ 0.5 heure : 1.30€	4€	1 heure : 2.60€ 0.5 heure : 1.30€
Tellancourt	1.60€	5.5€	2.5€

Le conseil communautaire, invité à se prononcer, accepte ces nouveaux tarifs.

Adopté à l'unanimité.

- **Compétence assainissement : modification des statuts du Syndicat des Eaux et Assainissement des Cités de Doncourt**

Le Président rappelle que, par délibérations respectives du 3 juillet et du 18 mai 2006, les conseils municipaux de Baslieux et Doncourt-lès-Longuyon ont décidé de modifier les statuts du Syndicat des Eaux et Assainissement des Cités de Doncourt pour tenir compte du transfert à la Communauté de Communes des Deux Rivières de la compétence assainissement. Le Syndicat de Doncourt- Baslieux devient ainsi un Syndicat des Eaux et la CC2R n'a plus à y être représentée.

Après délibération, le conseil communautaire décide d'entériner cette modification.

Adopté à l'unanimité.

- **Convention de développement local, part départementale : dossier de transformation de grange en logements**

Le conseil communautaire est invité à délibérer pour accepter un projet de transformation de grange en logement qui a reçu l'avis favorable de la commission « Habitat, cadre de vie et environnement ».

Il s'agit d'un projet de restauration d'une ancienne ferme située à Buré-la-Ville (commune de Saint-Pancré) afin d'y créer trois appartements ainsi que des places de stationnement. Le permis de construire a été accordé et le montant des travaux s'élève à 351 654 €TTC.

Après délibération, le conseil communautaire décide de soutenir le projet de la SCI GAVROY à hauteur de 7 625 €, conformément au règlement réalisé par la commission « Habitat, cadre de vie et environnement », et de solliciter l'aide du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle au titre de la convention de développement local

Adopté à l'unanimité.

- **Déchets verts : point sur la situation**

La commission « développement économique » fait le point sur le projet de collecte et de traitement des déchets verts.

Actuellement plusieurs directions sont envisageables:

1/ Placer dans chaque commune une benne métallique fermée qui serait mise à la disposition des particuliers pour y déverser leurs déchets. La benne pourra ensuite être vidée sur un terrain agricole après signature d'une convention avec un agriculteur et enfouissement dans le sol ;

2/ Construire dans les communes une plate forme bétonnée à deux compartiments où les particuliers viendraient déposer leurs déchets verts qui pourraient, là aussi, être enlevés par un agriculteur après signature d'une convention ;

3/ Conclure un contrat avec la société Agro Développement qui projette d'implanter une plate forme de stockage et de traitement des déchets verts sur la commune de Fresnois-la-Montagne. Les déchets verts des particuliers y seraient pesés et les factures seraient adressées à la Communauté de Communes des Deux Rivières. Le propriétaire de la plate forme se chargerait du traitement des déchets ;

4/ Il est aussi possible d'imaginer, notamment pour les communes les plus éloignées, une solution mixte combinant les 3 possibilités.

Le Président précise au conseil communautaire que le SMTOM de Villerupt nous laisse actuellement toute liberté pour collecter et traiter nos déchets verts et informe que, d'ici 2 ou 3 ans, si l'unité de traitement prévue à Villers-la-Montagne est créée, le syndicat fera valoir sa compétence « traitement des déchets » pour assurer l'approvisionnement optimal de son installation, d'où la faible utilité d'investir en la matière.

- **Questions diverses**

1/ Aide aux ravalements de façades : demande de subvention complémentaire au titre de la convention de développement local

En raison du nombre de dossiers présentés par les particuliers pour les ravalements de façades, le Président propose au conseil communautaire de demander au Conseil Général de Meurthe-et-Moselle des crédits complémentaires au titre de la convention de développement local.

Après délibération, le conseil communautaire décide d'engager un programme complémentaire de ravalements de façades d'un montant de 33 673.33 €TTC et de solliciter du Département 20 204 € de crédits supplémentaires.

Adopté à l'unanimité.

2/ Compétence assainissement : consultation pour une étude de zonage à Tellancourt

Le Président informe le conseil communautaire que la commune de Tellancourt effectue actuellement la révision de son Plan Local d'Urbanisme et qu'il est nécessaire, dans le cadre des travaux futurs sur la filière d'assainissement de cette commune, d'effectuer un zonage d'assainissement.

Après délibération, le conseil communautaire décide d'engager une procédure de définition du zonage d'assainissement sur le territoire de la commune de Tellancourt, conformément à sa compétence, et autorise le Président à lancer une consultation pour rechercher une assistance à maîtrise d'ouvrage pour cette opération

Adopté à l'unanimité.

3/ Acquisition de mobilier : mouvement de crédit

Le Président propose au conseil communautaire d'acquérir, d'une part, du mobilier supplémentaire pour la salle de réunions aménagée au rez-de-chaussée du siège de la structure

et, d'autre part, un petit réfrigérateur à destination des employés administratifs de la Communauté de Communes des Deux Rivières.

Après délibération, le conseil communautaire décide d'acheter du mobilier (chaises et tables) ainsi d'un petit réfrigérateur pour un montant total de 2 000 € et vote les mouvements de crédits suivant : article 2031 507 : - 2000 € et article 2184 601 : + 2000 €

Adopté à l'unanimité.

4/ Budget assainissement : mouvement de crédit

Afin de financer les amortissements du réseau d'assainissement, le Président informe le conseil communautaire qu'il est nécessaire de procéder à un vote de crédits supplémentaires à hauteur de 1 000 €

Après délibération, le conseil communautaire décide de voter les mouvements de crédits suivants : article 6811 : + 1000 € et article 6061 : - 1000 €

Adopté à l'unanimité.

5/ Gestion des documents d'urbanisme : encombrement des services de la DDE, subdivision de Longuyon : motion du conseil communautaire

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Rivières, après délibération, constate que les délais d'instruction des documents d'urbanisme sont de plus en plus longs à cause de la surcharge de travail confiée aux services de la DDE, subdivision de Longuyon. Il considère que ce service dispose de moins en moins de moyens pour répondre aux besoins exprimés par les collectivités territoriales.

Aussi, le conseil communautaire attire l'attention des représentants de l'État sur la nécessité de maintenir des moyens suffisants à l'échelon local pour conserver un service public de qualité

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Bernard BRUNETTE

P.J. : - copie de la réponse de la DDE relative à la gestion des documents d'urbanisme ;
- copie du courrier du lieutenant de la Communauté de Brigades de Mont-Saint-Martin relatif à la demande de surveillance des bennes de collecte des ferrailles.